



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47575>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **24-47575**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix-Marseille Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Description** : Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Identifiant de la procédure** : 2b08ecfb-8090-4054-be78-4a31fa99db2c

**Avis précédent** : 779782-2023

**Identifiant interne** : 75230268

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 79620000 Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Métropole Aix-Marseille Provence 58 bd Livon

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 2,753,256 EUR

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0003

**Titre :** Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Marseille

**Description :** Le présent accord-cadre a pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Marseille

**Identifiant interne :** 75230268

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79620000 Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 15/04/2024

**Date de fin :** 14/04/2028

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 2,220,088 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 4,441,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Accessibilité pour tous

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère technique A : Pondération 60 %  
Pertinence de la méthodologie pour recruter les intérimaires Sous-critère

technique B : Pondération 40 % Pertinence de la formation et de la méthodologie de suivi et de fidélisation des intérimaires

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT. Il sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur sociale Performance en matière d'insertion professionnelle

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont

plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille Provence

### 5.1 Lot : LOT-0001

**Titre :** Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Ouest

**Description :** Le présent accord-cadre a pour objet la Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Ouest

**Identifiant interne :** 75230268

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79620000 Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 15/04/2024

**Date de fin :** 14/04/2028

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 266,584 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 534,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Accessibilité pour tous

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :****Type :** Prix**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT. Il sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :****Type :** Qualité**Description :** Valeur technique Sous-critère technique A : Pondération 60 %  
Pertinence de la méthodologie pour recruter les intérimaires Sous-critère technique B : Pondération 40 % Pertinence de la formation et de la méthodologie de suivi et de fidélisation des intérimaires

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui

en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille Provence

### 5.1 Lot : LOT-0002

**Titre :** Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Est

**Description :** Le présent accord-cadre a pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Est

**Identifiant interne :** 75230268

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79620000 Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 15/04/2024

**Date de fin :** 14/04/2028

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 266,584 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 534,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif social promu :** Accessibilité pour tous

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :****Type :** Prix**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT. Il sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :****Type :** Qualité**Description :** Valeur technique Sous-critère technique A : Pondération 60 %  
Pertinence de la méthodologie pour recruter les intérimaires Sous-critère technique B : Pondération 40 % Pertinence de la formation et de la méthodologie de suivi et de fidélisation des intérimaires

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui

en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille Provence

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les marchés attribués dans le cadre de la procédure en question :** 2,376,503 EUR

**Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure :** 5,509,000 EUR

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 4,441,000 EUR

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** RANDSTAD

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE RANDSTAD

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0003

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z230765F00

**Titre :** Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Marseille

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2024

**Date de conclusion du marché :** 15/04/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001**

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 534,000 EUR**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel : RANDSTAD**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre : OFFRE RANDSTAD**

**Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001**

**La valeur de la sous-traitance est connue : non**

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non**

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché : Z230763F00**

**Titre : Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Ouest**

**Date à laquelle le lauréat a été choisi : 12/03/2024**

**Date de conclusion du marché : 15/04/2024**

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui**

**Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence**

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002**

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 534,000 EUR**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel : RANDSTAD**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre : OFFRE RANDSTAD**

**Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002**

**La valeur de la sous-traitance est connue : non**

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non**

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z230764F00

**Titre :** Mise à disposition de personnel intérimaire d'agents de collecte et de chauffeurs au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence Zone de collecte Est

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2024

**Date de conclusion du marché :** 15/04/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille Provence

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** RANDSTAD

**Numéro d'enregistrement :** 43399935600028

**Département :** 93

**Adresse postale :** 276 avenue du Président Wilson

**Ville :** Saint Denis la Plaine

**Code postal :** 93211

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marches-publics@randstad.fr

**Téléphone :** 0141622332

**Adresse internet :** <https://www.randstad.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement :** 17130005600024

**Département :** 13

**Adresse postale :** 31 rue Jean-François Leca

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13002

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone :** 0491134813

**Adresse internet :** <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Métropole Aix-Marseille Provence

**Numéro d'enregistrement :** 20005480700017

**Département :** 13

**Adresse postale :** 58 boulevard Charles Livon

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr](mailto:commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr)

**Téléphone :** 0488788812

**Adresse internet :** <https://ampmetropole.fr/>

**Profil de l'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** ab954d8a-1d83-4ba9-937d-635df46864be - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 22/04/2024 à 14:07

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 22/04/2024